

# DIME Guy Yver

## CRÉATION

Le DIME Guy YVER est géré par la Fondation OVE, Fondation abritante reconnue d'utilité publique par décret du 20 décembre 2013. La Fondation OVE gère plus de 100 établissements et services en France et compte plus de 2300 professionnels. Elle propose des solutions d'accompagnement pour personnes vivant avec un handicap, une vulnérabilité, et du répit pour les aidants.



Le Dispositif médico-éducatif Guy YVER accompagne des enfants, adolescents et jeunes adultes de 0 à 25 ans présentant des troubles du développement intellectuel avec ou sans troubles psychiques associés. Il propose également des accompagnements de type "service à domicile" pour des personnes vivant avec un handicap en raison de troubles divers. Il est organisé en 3 pôles d'âges :

- Pôle 0/11 ans
- Pôle 11/16 ans
- Pôle 16/25 ans



Le dispositif peut accompagner :

- 48 personnes en modalités de service ;
- 25 personnes en temps d'accueil de jour ;
- 10 personnes avec de l'hébergement.



## FINANCEMENT

L'accompagnement est financé par l'Assurance Maladie.



## équipe interdisciplinaire

Maitresse de maison – Veilleurs de nuit – Éducateurs spécialisés – Professeurs des écoles – Assistante de service social – Infirmière – Psychologues – Psychomotricienne – Médecin généraliste – Médecin psychiatre – Agents de service – Agents administratifs – Référente qualité.

# DIME Guy Yver

## Situation géographique

Le dispositif est situé dans la commune de Faverges-Seythenex à égale distance d'Annecy et d'Albertville.

## Moyen d'accès

### Pour le site de Guy YVER

#### Par les transports en commun :

- LIHSA – Ligne 51/52 – Arrêt « La Soierie ».

#### Par la route :

- Du centre-ville de Faverges, l'établissement se trouve à 1 km en direction du Col de Tamié.

### Pour le site de Viuz

#### Transports en commun :

- Ligne 51 / 52 « Annecy-Albertville » qui traverse la ville de Faverges. Certains de ces transports sont réservés aux scolaires, d'autres sont accessibles au public.

#### Par la route :

- Route départementale 1508 reliant Annecy à Albertville.

## Contact

- Directeur de territoire

**Jean-Marc GROFF**

Tél. **06 72 82 69 73**

jeanmarc.groff@fondation-ove.fr

- Directrice adjointe pôle 0-11 ans

**Myriam CAPELLE**

Tél. **06 24 94 02 97**

dime.guy.yver-p0-11@fondation-ove.fr

- Directrice adjointe pôle 11-16 ans

**Clotilde MABIRE**

Tél. **06 15 75 49 79**

dime.guy.yver-p11-16@fondation-ove.fr

- Directrice adjointe pôle 16-25 ans

**Martine PÊCHEUR**

Tél. **06 26 84 32 20**

dime.guy.yver-p16-25@fondation-ove.fr



**DIME Guy Yver**

939, route de Tamié 74210 Faverges

Tél. **04 50 44 50 15**

dime.guy.yver@fondation-ove.fr

[www.fondation-ove.fr](http://www.fondation-ove.fr)



# DIME GUY YVER

## Dispositif médico-éducatif

juin 2023

[www.fondation-ove.fr](http://www.fondation-ove.fr)



## LES MISSIONS

Le DIME Guy Yver tend à répondre aux besoins des usagers :

- en matière de santé somatique et/ou mentale,
- en matière d'autonomie,
- en matière de participation sociale.

## LES PRESTATIONS PROPOSÉES

L'offre de services proposée par le DIME se décline dans différents domaines d'accompagnement :

- éducatif,
- scolaire,
- première formation professionnelle,
- thérapeutique,
- insertion sociale et participation à la citoyenneté.

## L'ADMISSION

À réception de la notification de la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), le dispositif reprend contact avec les responsables légaux de la personne puis propose une rencontre pour présenter le dispositif médico-social.

Si la personne accompagnée ou ses responsables légaux souhaitent l'admission dans l'établissement, un processus d'admission est alors mis en place. Il comporte plusieurs phases et différents temps de rencontres avec les professionnels. Il est finalisé à la signature du Contrat de séjour.



## LES DOCUMENTS D'ACCUEIL

La charte des droits et libertés de la personne accueillie, le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil sont remis aux personnes accompagnées.

## L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS

Le dispositif médico-éducatif Guy Yver s'est engagé dans une démarche qualité structurée sur la base du référentiel inter associatif qui associe les personnes accueillies et les professionnels.

## LE PROJET INDIVIDUALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT (PIA)

Les parents sont partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet individualisé. Celui-ci est élaboré en cours d'année et fait l'objet d'une révision annuelle.

La personne accompagnée et ses responsables légaux sont systématiquement associés à son élaboration. Le projet individualisé précise les actions qui seront mises en œuvre pour favoriser le développement, l'autonomie et l'insertion de la personne accompagnée, de manière adaptée à son âge et à ses besoins.



## LE DROIT DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION

La participation à la vie du DIME se décline au travers de différents dispositifs :

- Conseil de la vie sociale,
- Conseil des jeunes,
- Commission « menus »,
- Enquêtes de satisfaction,
- Entretiens lors des évaluations externes,
- Fête de fin d'année, rencontres diverses...

## LES PARTENARIATS

- Communes et communauté de communes,
- Établissements scolaires,
- Fédération française du sport adapté (FFSA),
- Maison de retraite,
- Associations sportives, Maison des Jeunes et de la Culture,
- La BoisCyclerie,
- Services de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et services de psychiatrie de l'adulte,
- Entreprises, Établissements et services d'accompagnement par le travail (ESAT).

